



Un projet de parentalité peut être envisagé différemment en fonction du contexte social.

L'importance d'un équilibre entre vie de famille et vie professionnelle est régulièrement invoquée dans les discours de nos représentant.e.s.

La réalité est pourtant bien souvent éloignée et semble surtout justifier des mesures de flexibilisation de l'emploi plutôt que viser la concrétisation du dessein déclaré.

Selon une étude de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 3 travailleuses sur 4 ont été confrontées à au moins une forme de discrimination, de préjudice, d'inégalité de traitement ou de tensions au travail sur base de leur grossesse ou leur maternité.

Nous nous proposons donc d'examiner la parentalité dans toutes ses formes et tous ses aspects ainsi que les évolutions sociales, législatives et pratiques relatives à cette thématique.

ORGANISATEUR

L'Atelier Des Droits Sociaux
4 Rue de la Porte Rouge 1000 Bruxelles
02 512 02 90

PUBLIC-CIBLE

Les professionnel.le.s des secteurs de l'aide aux personnes et de la santé

INSCRIPTION

Prix par séance : 15 euros

Possibilité de s'inscrire

- via l'adresse <https://ladds.be/cycle-de-rencontres-la-parentalite-dans-tous-ses-etats/>
- via l'e-mail formations@ladds.be

L'inscription ne sera prise en considération qu'après paiement (avec mention de la date de la séance et nom de l'inscrit) sur le compte BE09 0012 8065 7957 (le paiement sera dû s'il n'y a pas eu de désistement 8 jours avant la tenue de la séance).

MODALITÉS PRATIQUES

L'accueil se fait à partir de 13h.

Les séances se tiennent de 13h30 à 16h30.

LIEU DES RENCONTRES



Fédération Wallonie-Bruxelles
44 Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles
Salle OE 039



La parentalité dans tous ses états !

Cycle de rencontres organisé par L'Atelier Des Droits Sociaux avec le soutien du Ministre Membre du Collège de la Commission Communautaire Française, chargé de l'Action sociale et de la Santé



✓ LE RÔLE DE PARENT EN 2023

Juriste en droit familial
La maison des parents solos asbl

LUNDI 3 AVRIL 2023

Cette séance introductive envisage les différentes formes de parentalité et de filiation. Une première partie sera consacrée aux différentes modalités de liens entre parents et entre parents et enfants, tels que le mariage, la cohabitation légale, la cohabitation de fait, la monoparentalité, la parentalité partagée, etc. La seconde partie s'intéressera aux aspects légaux liés à l'enfant, tels que la filiation, l'autorité parentale, l'adoption, etc.

✓ LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION EN RAISON DE LA MATERNITÉ

Docteur Colin, Médecin du travail (SECUREX)
Institut pour l'égalité Femmes-Hommes

LUNDI 17 AVRIL 2023

Cette seconde séance envisage les modes de protection de la femme enceinte. Une première partie consistera à faire le point sur les mesures de prévention pour la femme enceinte, décidées par le médecin du travail.

La seconde partie abordera la question de la protection de la maternité et, en particulier, la protection contre le licenciement de la travailleuse enceinte.

✓ LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Anne Ottevaere (IRIScare-Famiris)
Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance

LUNDI 24 AVRIL 2023

Cette troisième séance envisage les questions d'organisation autour de l'enfant. Une première partie se concentrera sur la mise en œuvre de la régionalisation des allocations familiales en Région de Bruxelles-Capitale.

La seconde partie sera consacrée à l'accueil des enfants. La crèche est, en effet, la solution la plus courante. Toutefois, avec l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi à partir des années 60 ou l'appauvrissement des services publics, il n'y a jamais eu suffisamment de places. Cette contrainte oblige les parents à trouver des solutions alternatives, comme les grands-parents, les accueillantes, etc. Mais elles ne sont pas des solutions pour tou.te.s, que ce soit pour des raisons financières ou familiales...

✓ LES ASPECTS FINANCIERS DU PROJET PARENTAL

Service indemnités INAMI
CEPAG (Centre d'Education Populaire André Genot)

LUNDI 22 MAI 2023

Cette quatrième séance envisage les aspects financiers d'un projet de parentalité. Une première partie sera dédiée aux différents revenus gérés et versés par les mutualités, avant et après l'accouchement.

La seconde partie se concentrera sur les différents congés thématiques pour prendre soin de son enfant.

✓ LA SCOLARITÉ, UNE QUESTION ESSENTIELLE !

Service droit des jeunes

LUNDI 5 JUIN 2023

Cette dernière séance envisage certains aspects essentiels liés à la scolarité. L'école n'est pas seulement une obligation, elle est déterminante pour l'avenir de nos enfants ! Lors de cette rencontre, nous évoquerons les questions telles que l'obligation scolaire, les règles d'inscription, l'intégration des enfants à besoins spécifiques, etc.